

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation d'administrateurs au sein du Conseil
d'administration de l'ASBL Pierre de Lune, Centre
dramatique Jeunes Publics de Bruxelles**

A.Gt 12-11-2015

M.B. 16-12-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 27 juin 1921, telle que modifiée par les lois du 2 mai 2002, sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, et du 16 janvier 2003 portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets-entreprises agréées et portant diverses dispositions;

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Considérant les statuts de l'ASBL Pierre de Lune, Centre dramatique Jeunes Publics de Bruxelles, tels que modifiés le 8 mai 2013;

Sur proposition de la Ministre de la Culture;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de l'ASBL Pierre de Lune, Centre dramatique Jeunes Publics de Bruxelles :

- Mme Claudine LISON;
- Mme Isabelle EMMERY;
- M. Mathieu VERVOORT;
- Mme Anne Claire DAVE;
- M. Bernard LIGOT;
- Mme Véronique HALPOUTER;
- Mme Sabine de VILLE de GOYET.

Au titre de membre observateur, sans voix délibérative :

Mme Claire TIHON.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 3. - La Ministre de la Culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 12 novembre 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

